

Près de la moitié des ménages suisses est endettée

C'est l'un des résultats de l'enquête de l'Office fédéral de la statistique sur les revenus et les conditions de vie (SILC) pour l'année 2017[1].

42,5% de la population vivait, en 2017, dans un ménage qui avait au moins une dette, soit un leasing, un crédit à la consommation, un achat par acomptes, une dette privée, une hypothèque sur résidence secondaire, un compte à découvert ou un impayé sur carte de crédit. Les ménages qui avaient deux types de dettes étaient 18,4% et ceux avec au moins trois types de dettes, 8%. Parmi ces ménages, un tiers avaient fait l'objet d'au moins une procédure de poursuite ou d'un acte de défaut de biens en 2017. Se retrouvent dans cette situation le plus souvent des personnes au chômage (26,3%), des personnes originaires d'Europe de l'Est ou de pays non européens (23,8%) et des familles nombreuses (18,3%).

Près d'un cinquième de la population (18,9%) vit dans un ménage avec au moins un arriéré de paiement. Pour un ménage sur dix, les difficultés de paiement concernent les impôts. Les factures de caisse-maladie représente le deuxième type d'arriéré le plus important avec 7,3%. Si la part des ménages avec arriérés de paiement diminuent avec l'augmentation du revenu, il est symptomatique de constater que 25 % des familles avec enfants connaissent ce type de difficultés. Pour les familles monoparentales, la proportion est de plus d'un tiers.

Parmi les ménages qui ont contracté un crédit, un emprunt, un leasing, une carte de crédit et autres, 61,4% avaient au moins un arriéré de paiement et 13,3% une procédure de poursuite ou un acte de défaut de biens, alors que la part de la population totale vivant dans un ménage avec au moins un arriéré de paiement est de 18,9%, respectivement de 7,6% pour ce qui est des poursuites.

Différentes raisons amènent les ménages à contracter des crédits, la première est l'acquisition d'un véhicule (dans 23,3% des cas), suivi par l'acquisition d'un logement secondaire ou de biens liés au logement principal (15,7%). Dans 5,9% des situations, le crédit est contracté en raison de difficultés financières. Parmi les autres raisons problématiques, car elles peuvent

laisser penser à un surendettement ou à des difficultés à couvrir les besoins vitaux, sont mentionnées le remboursement de dettes ou le règlement d'autres factures (1,9%) et la couverture des frais de santé (1,6%).

Pour plus d'informations, voir notre rubrique [Social >> Pauvreté >> Endettement](#)

[\[1\]](#)

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population.gnpdetail.2019-0251.html>